



Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité

Le Ministre

Paris, le 21 NOV. 2008

Monsieur le Commissaire, *Mr Vladimir*

Après le forum sur les services sociaux d'intérêt général qui s'est tenu à Paris les 28 et 29 octobre derniers, je tenais à vous faire parvenir, comme je m'y étais engagé, les conclusions auxquelles ont conduit les échanges impliquant des représentants des vingt-sept Etats membres de l'Union européenne, des eurodéputés et de nombreux opérateurs de services sociaux d'intérêt général.

Les débats ont d'abord nettement fait ressortir la nécessité de mettre en valeur la contribution des services sociaux d'intérêt général aux politiques de cohésion sociale de l'Union européenne, en particulier dans le contexte actuel de crise économique.

Les différents participants ont en outre souligné l'importance qui s'attache à promouvoir la qualité des services sociaux d'intérêt général, et l'intérêt que représentent, de ce point de vue, les échanges de bonnes pratiques au sein de l'Union européenne.

Enfin, les débats ont mis en lumière la nécessité de clarifier le cadre juridique applicable aux services sociaux d'intérêt général et de garantir une plus grande sécurité aux opérateurs. Même si, comme vous l'avez rappelé dans le discours que vous avez prononcé en ouverture de ce forum, de faux procès sont souvent faits à la réglementation communautaire relative aux services sociaux d'intérêt général, la fréquentation enregistrée sur le site d'assistance juridique récemment ouvert par la Commission montre que beaucoup de questions demeurent en suspens. Pour y répondre, les instruments sont multiples, à commencer par les communications à caractère interprétatif qui peuvent éclairer utilement les opérateurs. Par ailleurs, l'institutionnalisation, à un rythme biennal, du forum sur les services sociaux d'intérêt général devrait également permettre d'apporter les clarifications nécessaires.

.../...

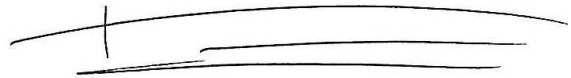
Monsieur Vladimir SPIDLA
Commissaire européen à l'Emploi, aux Affaires sociales
et à l'Égalité des chances
Rue de la Loi, 170
1040 BRUXELLES
BELGIQUE

127, rue de Grenelle - 75700 Paris - Téléphone : 01 44 38 38 38 - Télécopie : 01 44 38 21 15

Ces différents axes de progression devraient constituer, à mon sens, l'armature d'une feuille de route de l'Union européenne pour les services sociaux d'intérêt général. Cette feuille de route serait un signe fort de la volonté de l'Union européenne d'anticiper les difficultés qui pourraient, à l'avenir, se poser aux opérateurs de services sociaux d'intérêt général du fait de l'application du droit communautaire. A ce titre, le projet de feuille de route se veut d'abord une invitation à maintenir le fil du dialogue sur les sujets qui suscitent le plus d'interrogations parmi les opérateurs de services sociaux d'intérêt général. Vous trouverez ci-joint une esquisse préfigurant ce à quoi pourrait ressembler ce type de document. Je vous laisse apprécier les suites qu'il serait opportun d'y donner.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.

sin = la,



Xavier BERTRAND